

Compte-rendu des décisions Conseil Syndical - Séance du 24 juin 2021

L'an 2021, le 24 juin à 17h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de MOISENAY/ SAINT-GERMAIN-LAXIS s'est réuni en Salle des Mariages de MOISENAY, sous la présidence de Madame VAROQUI Geneviève, Présidente, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux délégués syndicaux le 18 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 18 juin 2021.

Présents : Mmes VAROQUI Geneviève, Présidente, et PUEL Catherine, MMs DELPORTE Willy, Vice Président, et BAILAY Marc,

A été nommée secrétaire : Mme Catherine PUEL

DELIBERATIONS

2021_JUIN_11 – Règlement intérieur des services périscolaires de l'année scolaire 2021/2022

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE UN :

APPROUVE le règlement intérieur des services périscolaires, joint à la présente délibération.

ARTICLE DEUX :

DIT que ce règlement abroge et remplace le règlement adopté par délibération en date du 24 juin 2016.

ARTICLE DEUX :

AUTORISE Madame la Présidente à signer le règlement intérieur et tous documents s'y rattachant.

2021_JUIN_12 – Décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité ;

ARTICLE UN :

ADOpte la décision modification n°1 tel qu'il ressort des tableaux ci-après :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre / Imputation	Libellés	Montant
Chapitre 022	Dépenses imprévues	– 6 000,00 €
022	Dépenses imprévues	– 6 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	6 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	6 000,00 €
	Total des dépenses de fonctionnement	0.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre / Imputation	Libellés	Montant
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	6 000,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	6 000,00 €
	Total des dépenses d'investissement	6 000,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre / Imputation	Libellés	Montant
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	6 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	6 000,00 €
	Total des recettes d'investissement	6 000,00 €

2021_JUIN_13 - Tarifs des services périscolaires - Année scolaire 2021/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE UN :

DIT que pour l'année scolaire 2021/2022, les tarifs périscolaires seront les suivants :

- GARDERIE

LE MATIN (Heure d'arrivée)	Moisenay et Saint Germain Laxis	Extérieurs
De 7h15 à 8h	2,20 €	2,50 €
De 8h01 à 9h	2,00 €	2,50 €
LE SOIR (Heure de départ)		
De 17h à 18h	2,10 €	2,50 €
De 18h01 à 18h30	2,10 €	2,50 €
De 18h31 à 18h45	2,45 €	3,00 €

2 - RESTAURATION SCOLAIRE

Moisenay et Saint Germain-Laxis	Extérieurs	Panier repas		Agents affectés à la surveillance
4,50 €	4,80 €	2,00 €	2,50 €	2,50 €

ARTICLE DEUX :

DIT que les pénalités suivantes seront appliquées :

	Garderie du matin	Restauration	Garderie du soir
Non-respect des procédures d'inscription et d'annulation	2,50 €	5,00 €	2,50 €
Non-respect des horaires de fermeture			5 € par 1/4h

ARTICLE TROIS :

DIT que les recettes sont inscrites au budget, en section de fonctionnement

2021_JUIN_14 – Prise en charge des frais de transport scolaire des élèves maternelles et élémentaires de MOISENAY et SAINT-GERMAIN-LAXIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE UN :

DECIDE de participer financières à 100% du coût de la carte de transport SCOL'R, par élève, à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

ARTICLE DEUX :

DIT que cette participation sera versée en une seule fois aux parents sur justificatifs du titre de transport.

ARTICLE TROIS :

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice 2021 à l'article 658822 de la section de fonctionnement.

2021_JUIN_15 – Adhésion au Centre Interentreprises et Artisanal de Médecine du Travail (CIAMT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE UN :

CONFIE au Centre Interentreprises et Artisanal de Médecine du Travail (CIAMT), domicilié au 1 rue Saint Georges 75009 PARIS, l'examen médical périodique de ses agents au titre des visites obligatoires.

ARTICLE DEUX :

AUTORISE Madame la Présidente à signer le document-cadre et tous avenants éventuels.

ARTICLE TROIS :

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice 2021 à l'article 6475 de la section de fonctionnement (Médecine du Travail).

A MOISENAY, le 28 juin 2021

La Présidente,

Geneviève VAROQUI

